



Compte Rendu de la Séance Publique  
Du Conseil Municipal du 22 Novembre 2014 - 19 heures

**Présents** : Philippe MACHETEL, Robert SIEGEL, Christine MOULIERES, Hubert BORG, Ruben HOUILLON, Guilhem BONNET, Jean-Daniel SANDONATO, Joël BALS, Philippe SEGALA

**Absents** : Nicolas JAUDON, Philippe LEFRESNE

Désignation d'un secrétaire de séance. Mr Robert Siegel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

-0-0-0-

**1- Décisions modificatives** : Il s'agit de réajuster les budgets en cette fin d'année.

• **Budget eau assainissement n° 1 :**

- 5 000 € cpte 2313 opération schéma eau potable	+ 5 000€ cpte 2313
--	--------------------

• **Budget eau assainissement n° 2 :**

- 991,20 € cpte 2803 amortissement	- 991,20 € cpte 6811 amortissement
------------------------------------	------------------------------------

• **Budget parking n°1 :**

- 922,85 € cpte 28188 amortissement	- 922,85 € cpte 6811 amortissement
-------------------------------------	------------------------------------

• **Budget Musée n° 3 :**

-325€ cpte 2313 opérat° centre culturel	+ 325 € cpte 2313 opération orgue
---	-----------------------------------

• **Budget Général n° 2 :**

+ 2 900 € cpte 60612 électricité	- 1000 € cpte 658 charges diverses
+ 10 000 € cpte 6413 perso non titulaire	+ 6 000 € cpte 6419 remb personnel
	+ 5 900€ cpte 7351 taxe électricité

Toutes les décisions modificatives budgétaires ont été votées à l'unanimité.

**Vote : 9 pour**

**2- Renouveaulement de la ligne de trésorerie** 132 000 € avec le Crédit Agricole LR sur 1 an à un taux de 2,382 %. Cette ligne de trésorerie permet comme en chaque début d'année de palier aux besoins ordinaires de trésorerie.

**Vote : 9 Pour**

**3- Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux 2015)** : La Commune a été classée en « zone de catastrophe naturelle » suites aux intempéries de Septembre dernier. Il appartient à chacun de saisir ses assurances pour les dégâts qui le concerne. Pour ce qui est de la Mairie ; nous avons eu à déplorer un effondrement sur le parking St Laurent. Le devis de réparation s'élève à près de 15 500 €. Pour ces travaux, non couverts par les assurances, la Mairie va demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2015).

**Vote : 9 Pour**

**4- Renouvellement de la taxe d'aménagement** : Instaurée le 23/09/2011, il convient aujourd'hui de renouveler cette taxe à hauteur de 5%.

**Vote : 9 Pour**

**Informations & débat avec le public :**

**Vente de l'ancienne Mairie** : Mr le Maire fait part de la décision du Tribunal Administratif qui donne raison à l'hôtel Guillaume d'Orange et annule les délibérations de 2013 en s'appuyant sur les vices de procédures qui ont entaché le vote à bulletin secret. Cette annulation provoque en cascade l'annulation de toutes les délibérations qui y font référence et rend de fait caduque les délibérations de 2014. Le Tribunal donne un délai de deux mois à la commune pour statuer de nouveau sur cette vente et la condamne à verser 1500 € de dommages & intérêts à l'Hôtel Guillaume d'Orange. Afin de ne pas prendre de nouvelles délibérations qui pourraient être contestées, un rendez-vous a été

pris avec le cabinet d'avocat pour faire le point sur la procédure à mettre en place pour reprendre le processus de vente de ce bâtiment.

**Condamnation pour outrage de M. Jean-Claude RICHARD** : Mr le Maire informe que pour répondre aux interrogations de plusieurs concitoyens qui lui en demandaient la confirmation, Monsieur Jean-Claude Richard a été condamné à 3000€ d'amende et 1 € de dommages & intérêts pour outrage envers une personne dépositaire de l'autorité publique envers Mr Philippe Machetel, Maire de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert. Mr Jean-Claude Richard n'a pas fait appel de ce jugement. Cette condamnation est donc devenue définitive.

**Recrutement de Mlle Laure JAUDON** : Mlle Laure JAUDON a été recrutée sur contrat CDD à temps complet pour occuper le poste de responsable des affaires culturelles de la Commune. Plusieurs projets sont en cours dans ce domaine dont la réfection de la Salle Saint Laurent pour en faire une petite salle de spectacle qui manquait à la commune.

**La protection de la source** : Le dossier de protection par la construction de trois petits bâtiments en dur autour des points sensibles de la source (zone de captage, zone de curage, zone de départ) est en cours d'étude par le cabinet Agraph Architecture d'Aniane. Le projet nécessite un relevé topographique pour lequel la société Geometris a été mandatée.

**Consolidation des ruines du château** : Mr Dominique Larpin, Architecte des Monuments Historiques est venu procéder à des relevés sur le site du château. Il travaille actuellement aux estimations de coût et devrait transmettre une estimation dans les jours qui viennent

**Aménagement du Grand Chemin du Val de Gellone, des squares Jean Moulin et Max Rouquette, du parking du Pré des Pères** : La concertation a permis de recevoir plus d'une quinzaine de contributions qui comportent de nombreuses idées intéressantes. Le Conseil les analysera et dressera un projet d'objectif qui sera confié à l'étude d'un architecte paysager. Quand le projet sera avancé, une réunion de présentation sera organisée. C'est un projet dont la réalisation se fera sur plusieurs années en fonction des moyens financiers et selon un ordre qui sera en grande partie imposé par les impératifs techniques.

**L'abattage des platanes de l'entrée nord** : quatre platanes, les plus atteints, ont été abattus. L'opération doit se poursuivre en 2015 et 2016. Nous pourrions bientôt envisager un réaménagement routier qui sécurisera la circulation des piétons et facilitera les croisements des véhicules automobiles dans ce secteur.

**Elagage des arbres du square Jean Moulin et du Parking du Pré des Pères** : Un appel à concurrence a été lancé pour le chantier d'élagage des arbres du square Jean Moulin et du Parking du Pré des Pères. Cette opération sera mise à profit pour procéder à l'abattage de quelques arbres dangereux dans le cours du Verdus.

**La problématique du stationnement** : Le conseil va travailler cet hiver à reprendre plusieurs aspects de la gestion du stationnement en préparation de la saison touristique 2015 (emplacements, gestion des cartes, révision des arrêtés...)

**Coupes de bois communales** : De nouvelles coupes de bois vont être attribuées à des résidents de la commune. Toute personne intéressée est priée de se déclarer en mairie ou de le faire savoir par courrier.

**Chemin des Fenestrettes** : Le chemin des Fenestrettes a été fortement dégradé lors des événements de pluies intenses du mois de septembre. Ce chemin de randonnée a été sécurisé par le Conseil Général qui a inscrit sa restauration comme prioritaire dans le budget 2015.

**Nettoyage du cours supérieur du Verdus** : prévention des embâcles. L'inspection du cours supérieur du Verdus a révélé l'ampleur des travaux de nettoyage qui y sont nécessaires. Cette zone, qui est très riche et très sensible du point de vue environnementale, est particulièrement surveillée par les services de l'Etat. Une réunion de concertation va être organisée en janvier 2015 pour définir les modalités de nettoyage et de cette mise en sécurité du point de vue des risques liés aux inondations.

*Le public n'ayant pas d'autres questions la séance est levée vers 20h45.*